



DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 23 JUIN 2009

TÉLÉDOC 242  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par S. CONRAD  
Bureau des recettes (1BR)  
Téléphone : 01 53 18 70 68  
Télécopie : 01 53 44 67 69  
N° 1BR-09-3097

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET  
SECRETAIRES D'ETAT

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Directeurs  
des affaires financières

**Objet : Préparation du PLF 2010 : recensement des taxes de toute nature affectées à des personnes morales autre que l'État – recensement des dispositions adoptées depuis le précédent dépôt du PLF.**

**P.J. : 1 dossier comprenant des tableaux à compléter**

L'article 51-1° de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 impose de faire figurer en annexe au PLF la liste et l'évaluation des impositions de toute nature affectées à des personnes morales autres que l'État. Cette évaluation doit porter sur les années passées, en cours et à venir.

Conformément à cette obligation, un double travail doit être entrepris dans le cadre du **PLF 2010** :

- la vérification de l'exhaustivité du recensement des impositions de toute nature affectées et de l'exactitude du fondement juridique et des organismes affectataires mentionnés. Par *taxe affectée*, il faut entendre toute taxe affectée à des personnes morales autres que l'État non inscrites aux budget général, budgets annexes et comptes spéciaux;

- l'évaluation du produit de chacune de ces taxes affectées pour l'année à venir (2010), avec complément, actualisation ou correction, si besoin, de l'exécution des produits 2008 et de la prévision d'exécution 2009 figurant au tome 1 du *bleu* « Évaluation des voies et moyens » annexé au projet de loi de finances pour 2009 (évaluations reprises dans les tableaux joints en annexe 1).

Dans cette perspective, **il vous est demandé de vérifier pour le secteur qui est le vôtre les informations du document joint en annexe 1 (le cas échéant, de le corriger ou de le compléter) et de fournir les évaluations de recettes demandées.** Vous veillerez également à indiquer les coordonnées du service à contacter, le cas échéant, pour obtenir des informations complémentaires sur les données communiquées.

Par ailleurs, l'article 10 de la loi de règlement 2007 dispose «qu'est jointe au projet de loi de finances de l'année une annexe récapitulant les dispositions relatives aux règles concernant l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature, adoptées depuis le dépôt du projet de loi de finances de l'année précédente. Cette annexe devra préciser, pour chacune de ces dispositions, la loi qui l'a créée, son objet, la période pendant laquelle il est prévu de l'appliquer et son effet, pour l'année de son entrée en vigueur et les trois années suivantes, sur les recettes de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes morales bénéficiaires d'une ou de plusieurs impositions de toute nature affectée».

La mise en œuvre de cette nouvelle annexe a trouvé à s'appliquer une première fois à l'occasion du dépôt du projet de loi de finances (PLF) pour 2009.

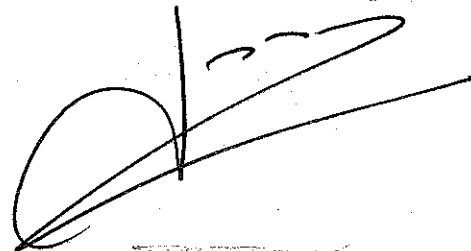
Dans la perspective de l'élaboration du PLF pour 2010, **il vous est demandé de recenser, pour le secteur qui est le vôtre et en ce qui concerne les collectivités locales et les autres personnes morales bénéficiaires d'une ou de plusieurs impositions de toute nature affectée, toutes les dispositions nouvelles de cette nature adoptées depuis le dépôt du PLF pour 2009, et d'apporter, pour chacune de ces dispositions, l'ensemble des précisions rappelées ci-dessus** (article 10 de la LR 2007).

Les dispositions identifiées pourront être recensées sur le modèle du document joint en **annexe 2** (tableau figurant au tome 1 du *bleu* « Évaluation des voies et moyens » annexé au projet de loi de finances pour 2009).

Vous veillerez également à indiquer les coordonnées du service à contacter, le cas échéant, pour obtenir des informations complémentaires sur les données communiquées.

L'ensemble de ces informations devra parvenir à la direction du Budget, bureau 1BR, Sylvain CONRAD par télécopie (n° 01.53.44.67.69) ou par messagerie électronique ([recettes.budget@finances.gouv.fr](mailto:recettes.budget@finances.gouv.fr)) au plus tard le **27 juillet 2009**. Votre attention est appelée sur la nécessité de respecter ce délai afin de s'assurer des bonnes conditions de préparation du PLF 2010.

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur du Budget



Philippe JOSSE

## - ANNEXE 1 -

### RECENSEMENT DES TAXES AFFECTEES A D'AUTRES PERSONNES MORALES QUE L'ÉTAT

L'article 51-1° de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 impose de faire figurer en annexe au projet de loi de finances de l'année la liste et l'évaluation par bénéficiaire ou catégorie de bénéficiaires des impositions de toute nature affectées à des personnes morales autres que l'État.

Les tableaux qui suivent répondent à cette obligation. Ceux-ci distinguent ainsi les impositions de toute nature affectées :

- au secteur social ;
- à la formation professionnelle et à l'emploi;
- aux organismes consulaires ;
- au secteur de l'équipement, du logement, des transports et de l'urbanisme ;
- au secteur agricole ;
- au secteur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ;
- aux collectivités territoriales ;
- à la protection de l'environnement ;
- au secteur culturel ;
- à des organismes divers.

Ils ne reprennent pas les impôts affectés aux comptes spéciaux et aux budgets annexes dont les évaluations sont déjà intégrées au projet de loi de finances (État A).

Les impositions de toute nature affectées aux collectivités territoriales mais relevant également d'un autre secteur (en particulier celui de l'équipement, du logement, des transports et de l'urbanisme) sont rattachées à ce dernier.

A compter de cette année, le recensement des quatre taxes directes locales (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation et taxe professionnelle) ne figure plus dans cette liste. Il apparaît dans le PAP «compte d'avances aux collectivités territoriales».

#### **Lecture :**

Les montants figurant dans les tableaux sont arrondis au million d'euros le plus proche. Dès lors, toute recette d'un montant inférieur à 0,5 M€ figurera dans les tableaux avec un montant à zéro, sans que cela signifie que la produit perçu est nul.

(la ligne sera vide si la taxe n'est pas en vigueur l'année considérée, ou si le produit de la taxe n'est pas connu ou ne peut être estimé).

#### **Important :**

Dans le cadre du présent recensement des taxes affectées, il est expressément demandé aux services de mentionner les recettes perçues **sans procéder à l'arrondi** (mentionner par exemple : 0,124 M€).

Les symboles ou abréviations suivants signifient :

- LFI : loi de finances initiale ;
- LFR : loi de finances rectificative ;
- PLF : projet de loi de finances.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Secteur social</b>	<b>137 418</b>	<b>142 031</b>	
Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des allègements généraux	23 040	23 717	
Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires	3 927	3 300	
Autres	110 451	115 014	
<b>Emploi et formation professionnelle</b>	<b>10 811</b>	<b>12 525</b>	
<b>Organismes consulaires</b>	<b>1 671</b>	<b>1 732</b>	
<b>Secteur de l'équipement, du logement, des transports et de l'urbanisme</b>	<b>12 795</b>	<b>11 072</b>	
Équipement	1 345	1 354	
Logement et construction	4 363	4 512	
Transports	6 456	4 556	
Urbanismes et divers	631	650	
<b>Secteur agricole</b>	<b>246</b>	<b>203</b>	
Offices agricoles	122	78	
Autres	124	125	
<b>Secteur de l'industrie, de la recherche, du commerce et de l'artisanat</b>	<b>795</b>	<b>810</b>	
Comités professionnels et centres techniques	142	151	
Autres	653	659	
<b>Collectivités territoriales</b>	<b>32 450</b>	<b>33 513</b>	
Communes	8 971	9 220	
Groupements de collectivités à fiscalité propre	5	5	
Départements	16 420	16 862	
Régions	5 460	5 791	
Collectivités territoriales de Corse	88	88	
Collectivités territoriales de l'Outre-Mer	1 506	1 547	
<b>Secteur culturel</b>	<b>657</b>	<b>670</b>	
<b>Environnement</b>	<b>2 328</b>	<b>2 610</b>	
<b>Divers</b>	<b>590</b>	<b>553</b>	
<b>Total</b>	<b>199 761</b>	<b>205 719</b>	

Lecture :

Les montants figurant dans le tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche.

L'organisation du classement en «secteur» et «sous-secteurs» est notamment opérée dans un souci d'offrir la meilleure cohérence et lisibilité. Par nature, un tel regroupement présente néanmoins ses limites propres, certaines taxes pouvant concerner plusieurs secteurs thématiques.

Ainsi, les impositions de toute nature affectées aux collectivités territoriales mais relevant également d'un autre secteur (en particulier celui de l'équipement, du logement, des transports et de l'urbanisme) sont-elles par exemple rattachées à ce dernier.

Le classement retenu pouvant ainsi varier selon le champ d'application de l'imposition ou encore les organismes bénéficiaires des taxes, une analyse des récapitulatifs présentés dans le tableau devra donc tenir compte de cette convention d'organisation.

## SECTEUR SOCIAL

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des allègements généraux	23 040	23 717	
<b>Droit de consommation sur les tabacs</b>	976	986	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des allègements généraux (NB : n'apparaît ici que la fraction des droits de consommation sur les tabacs affectée au financement des allègements généraux).			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 575 du code général des impôts; projet de modification des clés de répartition prévues à l'art. 54 de la LFI 2009.			
<b>Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels</b>	120	120	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des allègements généraux (NB : n'apparaît ici que la fraction des droits de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels affectée au financement des allègements généraux)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 438 du code général des impôts ; art. L 131-8 du code de la sécurité sociale			
<b>Droit de consommation sur les produits intermédiaires</b>	107	103	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des allègements généraux			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art.402 bis du code général des impôts; art. L131-8 du code de la sécurité sociale			
<b>Droits de consommation sur les alcools</b>	2 018	2 041	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des allègements généraux			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 403-I du code général des impôts; art L131-8 du code de la sécurité sociale			
<b>Droit sur les bières et les boissons non alcoolisées</b>	385	386	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des allègements généraux			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art 520 A du code général des impôts ; Art. 131-8 du code de la sécurité sociale			
<b>TVA brute sur les produits pharmaceutiques (commerce de gros)</b>	3 261	3 441	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des allègements généraux			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 278 quater et 281 octies du code général des impôts ; Article L 131-8 du code de la sécurité sociale			
<b>TVA brute sur les tabacs</b>	3 106	3 198	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des allègements généraux			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 298 quaterdecies du code général des impôts; Art L 131-8 du code de la sécurité sociale			
<b>Taxe sur les salaires</b>	11 135	11 436	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des allègements généraux			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 231 du code général des impôts; Art L131-8 du code de la sécurité sociale			
<b>Taxes sur les primes d'assurance automobile</b>	983	1 003	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des allègements généraux			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art L 137-6 et L 131-8 du code de la sécurité sociale			
<b>Droit de licence sur la rémunération des débiteurs de tabacs</b>	273	300	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des allègements généraux			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 568 du code général des impôts; art. L131-8 du code de la sécurité sociale			
<b>Taxe sur les contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire</b>	676	703	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des allègements généraux			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L 137-1 à L 137-4 du code de la sécurité sociale; art. L 131-8 du code de la sécurité sociale			
Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires	3 927	3 300	
<b>TVA brute collectée sur les producteurs de boissons alcoolisées</b>	2 128	2 150	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 53 de la LFI 2008			
<b>Contribution sociale sur les bénéfices (CSB)</b>	1 200	1 150	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 235 ter ZC du code général des impôts; affectation prévue par l'article 53 de la LFI 2008			
<b>Taxe sur les véhicules de société (TVS)</b>	599		
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires. A compter de 2009, la TVS est affectée à la protection sociale des non salariés agricoles.			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1010 du code général des impôts			
Autres	110 451	115 014	
<b>Cotisation spéciale sur les boissons alcooliques</b>	417	433	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Fonds CMUC jusqu'en 2008 Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) à compter de 2009			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L 245-7 à L245-12 du code de la sécurité sociale			
<b>Taxe sur les prémix</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1613 bis du CGI			
<b>Prélèvement de 2% sur les revenus du patrimoine et les produits de placements.</b>	2 917	2 676	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ CNAVTS, FSV, FRR			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1600-0 F bis du code général des impôts; art. L 245-14 à L 245-16 du code de la sécurité sociale			
<b>Contribution sociale généralisée (CSG)</b>	83 072	84 676	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ CNAF, FSV, régimes obligatoires d'assurance maladie ; CNSA; CADES à compter de 2009			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art L136-1 à L136-8 et L139-2 du code de la sécurité sociale; art. 1600-0-C et 1600-0-D du code général des impôts</li> </ul>			
<b>Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Régime social des indépendants (RSI), Fonds de solidarité vieillesse (FSV), Fonds de réserve pour les retraites (FRR)</li> </ul> <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. L651-1 à L651-9 du code de la sécurité sociale</li> </ul>	4 243	4 396	
<b>Contribution additionnelle à la contribution sociale de solidarité des sociétés</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ CNAMTS</li> </ul> <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art L245-13 du code de la sécurité sociale</li> </ul>	977	1 012	
<b>Contributions pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES)</li> </ul> <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. 1600-0 G à 1600-0 M du code général des impôts; art. L136-1 et suiv. du code de la sécurité sociale</li> </ul>	6 003	6 132	
<b>Contribution due par les laboratoires et les grossistes répartiteurs sur les ventes en gros aux officines pharmaceutiques</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ CNAMTS, RSI maladie, régimes des salariés et non salariés agricoles</li> </ul> <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. L138-1 à L138-9 du code de la sécurité sociale</li> </ul>	294	306	
<b>Contribution à la charge des laboratoires pharmaceutiques non conventionnés avec le comité économique des produits de santé</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ CNAMTS, RSI maladie, régimes des salariés et non salariés agricoles</li> </ul> <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. L. 138-10 à L. 138-19 du code de la sécurité sociale</li> </ul>	0	0	
<b>Contribution due par les laboratoires sur leurs dépenses de publicité</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ CNAMTS, HAS</li> </ul> <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. L.245-1 à L.245-6 du code de la sécurité sociale</li> </ul>	200	197	
<b>Contribution due par les entreprises fabriquant ou exploitant des dispositifs médicaux sur leurs dépenses de publicité</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ CNAMTS</li> </ul> <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. L245-5-1 à L245-5-6 du Code de la sécurité sociale</li> </ul>	15	17	
<b>Contribution due par les entreprises exploitant des médicaments bénéficiant d'une AMM</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ CNAMTS</li> </ul> <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. L. 245-6 du code de la sécurité sociale</li> </ul>	220	238	
<b>Prélèvement sur les ressources de différents régimes de prestations familiales</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Union nationale des associations familiales (UNAF)</li> </ul> <i>Textes législatifs :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. L.211.10 du Code de l'action sociale et de la famille</li> </ul>	24	24	
<b>Redevance due par les titulaires de titres d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines</li> </ul>	2	2	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art 31 code minier			
<b>Droits de plaidoirie</b>	13	13	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Caisse nationale des barreaux français (CNBF)			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Loi du 31 juillet 1921 réaffirmée par la loi n° 94-637 du 25 juillet 1994			
<b>Taxe spéciale sur les huiles végétales, fluides ou concrètes, destinées à l'alimentation humaine</b>	120	123	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Fonds de financement des prestations sociales des non salariés agricoles (FFIPSA) jusqu'en 2008 Régime de protection sociale des non salariés agricoles à compter de 2009			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1609 viciés du Code général des impôts			
<b>Taxe portant sur les quantités de farines, semoules et gruaux de blé tendre livrées ou mises en oeuvre en vue de la consommation humaine</b>	65	66	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Fonds de financement des prestations sociales des non salariés agricoles (FFIPSA) jusqu'en 2008 Régime de protection sociale des non salariés agricoles à compter de 2009			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1618 septies du code général des impôts			
<b>Contribution des organismes de protection sociale complémentaire à la couverture universelle complémentaire du risque maladie</b>	711	1 762	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Fonds CMU			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L 862-4 du code de la sécurité sociale			
<b>Contribution solidarité autonomie (CSA)</b>	2 327	2 314	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ CNSA			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 11-1 loi n°2004-626 du 30 juin 2004; art. L.14-10-4 du code de l'action sociale et de la famille			
<b>Contribution sur les avantages de préretraite d'entreprise</b>	80	50	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ FSV (en 2007); Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS) à compter de 2008			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L 137-10 du code de la sécurité sociale			
<b>Contribution sur les indemnités de mise à la retraite</b>	250	420	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS)			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L 137-12 du code de la sécurité sociale			
<b>Contributions patronales et salariales sur les attributions d'options de souscription ou d'achat des actions et sur les attributions gratuites</b>	200	200	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ CNAMTS			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L 137-13 et L 137-14 du code de la sécurité sociale			
<b>Forfait social</b>		400	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS)			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Projet de création au PLFSS pour 2009			
<b>Contribution sur les régimes de retraite conditionnant la constitution de droits à prestations à l'achèvement de la carrière du bénéficiaire dans l'entreprise</b>	28	28	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ FSV			



(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Article L. 137-11 du code de la sécurité sociale			
<b>Droit de consommation sur les tabacs</b>	8 273	8 313	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ A compter de 2009 : CNAMTS ; FCAATA ; Régime de protection sociale des non salariés agricoles			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 575 du code général des impôts ; clés de répartition prévues à l'art. 54 de la LFI 2009			
<b>Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels</b>		26	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ A compter de 2009 : régime de protection sociale des non salariés agricoles			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 438 du code général des impôts ; LFSS pour 2009			
<b>Taxe sur les véhicules de société (TVS)</b>		1 190	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Régime de protection sociale des non salariés agricoles à compter de 2009			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1010 du code général des impôts			
<b>Total Secteur social</b>	<b>137 418</b>	<b>142 031</b>	

## EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>PEFPC : Participation des employeurs occupant 10 salariés ou plus au développement de la formation professionnelle continue</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ❖ Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) <i>Textes législatifs :</i> ❖ Art. L6331-9 du Code du travail	2 750	2 950	
<b>PEFPC : Participation des employeurs occupant moins de 10 salariés au développement de la formation professionnelle continue</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ❖ Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) <i>Textes législatifs :</i> ❖ Art. R 6331-2(2°) du Code du travail	430	460	
<b>Participation des employeurs occupant 10 salariés ou plus au financement du congé individuel de formation des salariés (0,2% des rémunérations)</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ❖ Organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF) <i>Textes législatifs :</i> ❖ Art. R6331-9 (1°) du Code du travail	720	735	
<b>Financement des congés individuels de formation des salariés sous contrats à durée déterminée (1% des salaires versés, ou moins en cas d'accord de branche)</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ❖ Organismes paritaires agréés au titre du congé individuel de formation (OPACIF) <i>Textes législatifs :</i> ❖ Art. L 6332-37 du code du travail	195	204	
<b>PEFPC : Participation au financement de la formation des professions non salariées (à l'exception des artisans et des exploitants agricoles) correspondant à 0,15% du montant annuel du plafond de la sécurité sociale</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ❖ Fonds d'assurance formation (FAF) des professions concernées <i>Textes législatifs :</i> ❖ art L 6331-48 du code du travail	67	67	
<b>Taxe d'apprentissage - versements aux centres de formation d'apprentis et aux établissements publics ou privés d'enseignement technologique et professionnel</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ❖ Etablissements de formation <i>Textes législatifs :</i> ❖ Art. 224 et suivants du code général des impôts	1 354	1 362	
<b>Taxe d'apprentissage - versements au titre de la péréquation</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ❖ Régions, via le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) <i>Textes législatifs :</i> ❖ Art. 224 et suivants du code général des impôts	192	195	
<b>Contribution au développement de l'apprentissage</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ❖ Fonds régionaux de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue <i>Textes législatifs :</i> ❖ Art. 1599 quinques A du code général des impôts	690	707	
<b>Taxe d'apprentissage - Versements au titre des contrats d'objectifs et de moyens</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ❖ Régions, via le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA)	265	268	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. L6241-1 et suivants du Code du travail et art. 224 et suiv. du Code général des impôts</li> </ul>			
<b>Contribution pour le financement des contrats et périodes de professionnalisation et du droit individuel à la formation à 0,15% et 0,5%</b>	1 940	1 990	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) au titre de la professionnalisation</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. R 6331-9 (2°) et R6331-2 (1°) du code du travail; Art. 235 ter KE et 235 ter GA bis du code général des impôts</li> </ul>			
<b>Droits de consommation sur les tabacs</b>	119	120	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Fonds national mentionné à l'article L.961-13 du code du travail(FUP) en 2007 et 2008. Réaffectation au Fonds de solidarité à c/2009 (PLF 2009)</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. 575 du code général des impôts; clés de répartition prévues à l'art. 5 de la LFR 2007 et à l'art. 54 de la LFI 2008. Proposition de réaffectation au PLF 2009</li> </ul>			
<b>Taxe destinée à financer le développement des actions de formation professionnelle dans les transports routiers</b>	68	69	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ association pour le développement de la formation professionnelle dans les transports (AFT)</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. 1635 bis M du Code général des impôts</li> </ul>			
<b>Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle</b>	29	29	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Association nationale pour la formation automobile (ANFA)</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. 1609 sexvicies I du Code général des impôts</li> </ul>			
<b>Contribution de solidarité en faveur des travailleurs privés d'emploi</b>	1 264	1 272	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Fonds de solidarité</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Loi 82-939 du 4 novembre 1982</li> </ul>			
<b>Contribution annuelle au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (FIPH)</b>	578	557	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Association de gestion du fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (AGEFIPH)</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Loi du 10 juillet 1987, Art. L5212-1 et L5212-10 et L5214-1 du code du travail</li> </ul>			
<b>Contribution des employeurs publics au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)</b>	150	140	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ établissement public administratif chargé de la gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées</li> </ul>			
<b>Contributions additionnelles de 1,1 % au prélèvement de 2 % sur les revenus du patrimoine et les produits de placements</b>		1 400	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Fonds national des solidarités actives géré par la Caisse des dépôts et consignations</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Loi généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion</li> </ul>			
<b>Total Emploi et formation professionnelle</b>	<b>10 811</b>	<b>12 525</b>	

## ORGANISMES CONSULAIRES

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Taxe pour frais de chambres d'agriculture</b>	283	288	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Chambres départementales d'agriculture			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 1604 du code général des impôts			
<b>Taxe spécifique pour la Chambre nationale de la batellerie artisanale</b>	1	1	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Chambre nationale de la batellerie artisanale (CNBA)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art.93 de la LFI 1985			
<b>Taxe pour frais de chambres de métiers et de l'artisanat</b>	172	173	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Chambres départementales et régionales de métiers et de l'artisanat; assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 1601 du code général des impôts			
<b>Taxe pour frais de chambres de commerce et d'industrie</b>	1 215	1 270	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Chambres de commerce et d'industrie (CCI); Chambres régionales de commerce et d'industrie; assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 1600 du code général des impôts			
<b>Total Organismes consulaires</b>	<b>1 671</b>	<b>1 732</b>	

## SECTEUR DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DE L'URBANISME

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Équipement</b>	<b>1 345</b>	<b>1 354</b>	
<b>Taxes spéciales d'équipement</b>	<b>235</b>	<b>237</b>	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Etablissement public foncier de Lorraine</li> <li>◆ Etablissement public foncier de Normandie</li> <li>◆ Etablissement public d'aménagement en Guyane</li> <li>◆ Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des &lt;&lt;50 pas géométriques &gt;&gt; en Guadeloupe</li> <li>◆ Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des &lt;&lt;50 pas géométriques &gt;&gt; en Martinique</li> <li>◆ Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes</li> <li>◆ Etablissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur</li> <li>◆ Etablissement public foncier-SMAF, département du Puy-de-Dôme</li> <li>◆ Etablissement public d'action foncière d'Argenteuil-Bezons</li> <li>◆ Etablissement public foncier local de la région grenobloise</li> <li>◆ Etablissement public foncier de la Réunion</li> <li>◆ Etablissement public foncier local du département de la Haute-Savoie</li> <li>◆ Etablissement public foncier local des collectivités de Côte-d'Or</li> <li>◆ Etablissement public foncier de la région Ile-de-France</li> <li>◆ Etablissement public foncier des Hauts-de-Seine</li> <li>◆ Etablissement public foncier des Yvelines</li> <li>◆ Etablissement public foncier Nord-Pas-de-Calais</li> <li>◆ Etablissement public foncier local du Pays basque</li> <li>◆ Etablissement public foncier de l'Ain</li> <li>◆ Etablissement public foncier local de la Savoie</li> <li>◆ Etablissement public foncier local du Doubs</li> <li>◆ Etablissement public foncier du Val d'Oise</li> <li>◆ Etablissement public foncier local des Landes</li> <li>◆ Etablissement public foncier local de Perpignan-Méditerranée</li> <li>◆ Etablissement public foncier local du Grand Toulouse</li> <li>◆ Etablissement public foncier local du département de l'Oise</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. 1607 bis, 1607 Ter, 1608, 1609, 1609 B, 1609 C, 1609 D, 1609 F du code général des impôts; art. L321-1 et L324-1 du code de l'urbanisme</li> </ul>			
<b>Taxe spéciale d'équipement routier de la Savoie</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Département de la Savoie</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art 1599-0 B du Code général des impôts</li> </ul>			
<b>Taxe spéciale d'équipement pour la région Ile-de-France</b>	<b>607</b>	<b>607</b>	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Région Ile-de-France</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. 1599 quinquiés du code général des impôts</li> </ul>			
<b>Taxes locales d'équipement</b>	<b>488</b>	<b>495</b>	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Communes ou Groupements de communes</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art 1585 A et 1635 bis B du Code général des impôts</li> </ul>			

Produit des impôts affectés à des personnes morales autres que l'État

SECTEUR DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DE L'URBANISME | Voies et Moyens I

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement au profit de la région Ile-de-France</b>	12	12	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Région Ile-de-France			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art 1599 octies du Code général des impôts			
<b>Logement et construction</b>	<b>4 363</b>	<b>4 512</b>	
<b>Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC)</b>	1 509	1 562	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Organismes collecteurs divers prévus à l'article R. 313-21 et suivants du code de la construction et de l'habitation			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L. 313-1 du code de la construction et de l'habitation			
<b>Cotisation versée par les organismes HLM et les SEM</b>	74	74	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Caisse de garantie du logement locatif social			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L452-4 du Code de la construction et de l'habitation			
<b>Cotisation additionnelle versée par les organismes HLM et les SEM</b>	60	60	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Caisse de garantie du logement locatif social			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L452-7 du Code de la construction et de l'habitation			
<b>Cotisation des employeurs</b>	2 430	2 527	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Fonds national d'aide au logement (FNAL)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art L834-1 du Code de la sécurité sociale			
<b>Taxe annuelle sur les logements vacants</b>	18	17	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Agence nationale de l'habitat (Anah)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 232-I et suiv. du Code général des impôts			
<b>Droits de consommation sur les tabacs</b>	141	141	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Fonds national d'aide au logement (FNAL)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art 41 de la LFI 2007			
<b>Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et les locaux de stockage perçue dans la région Ile-de-France</b>	131	131	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Union d'économie sociale du logement (UESL)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art 231 ter du Code général des impôts			
<b>Transports</b>	<b>6 456</b>	<b>4 556</b>	
<b>Versement transport dû par les entreprises de plus de 9 salariés implantées en Ile de France</b>	2 053	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Syndicat des transports d'Ile de France (STIF)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art L2531-2 du Code général des collectivités territoriales			
<b>Versement transport dû par les entreprises de plus de 9 salariés implantées en province</b>	2 935	3 050	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Autorités organisatrices des transports urbains			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art L2333-64 du Code général des collectivités territoriales			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Taxe sur les titulaires d'ouvrages de prise d'eau, rejet d'eau ou autres ouvrages hydrauliques destinés à prélever ou à évacuer des volumes d'eau, dite "taxe hydraulique"</b>	122	124	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Voies navigables de France (VNF)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 124 de la LFI pour 1991			
<b>Taxe d'aéroport</b>	740	765	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Personnes publiques ou privées exploitant des aérodromes			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1609 quatervicies du code général des impôts			
<b>Taxes sur les nuisances sonores aéroportuaires</b>	62	62	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Personnes publiques ou privées exploitant des aérodromes			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1609 quatervicies A du Code général des impôts			
<b>Taxe due par les concessionnaires d'autoroutes</b>	530	540	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Agence de financement des infrastructures de transports de France (AFITF)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art 302 bis ZB du Code général des impôts			
<b>Droit de sécurité</b>	14	15	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Etablissement public de sécurité ferroviaire (EPSF)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art 3.1 de la loi n°2006-10 du 5 janvier 2006 relative à la sécurité et au développement des transports			
<b>Urbanismes et divers</b>	631	650	
<b>Contribution de solidarité sur les billets d'avion</b>	160	163	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Fonds de solidarité pour le développement géré par l'Agence française de développement (AFD)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ § VI de l'art. 302 bis K du Code général des impôts			
<b>Taxe départementale pour le financement des conseils d'Architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE)</b>	59	61	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Départements			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1599 B du code général des impôts			
<b>Taxe départementale des espaces naturels sensibles</b>	199	213	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Départements			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art L.142-2 à L.142-5 du Code de l'urbanisme			
<b>Versement pour dépassement du plafond légal de densité</b>	35	35	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1723 octies à 1723 quaterdecies du code général des impôts			
<b>Participation pour non réalisation d'aires de stationnement</b>	13	13	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L.123-1-2 et L.332-7-1 du Code de l'urbanisme			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Redevance pour création de bureaux ou de locaux de recherche en région Ile-de-France</b>	165	165	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
* Région Ile-de-France			
<i>Textes législatifs :</i>			
* Art. L.520-1 à L.520-11 du Code de l'urbanisme			
<b>Total Secteur de l'équipement, du logement, des transports et de l'urbanisme</b>	<b>12 795</b>	<b>11 072</b>	



## SECTEUR AGRICOLE

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Offices agricoles</b>	<b>122</b>	<b>78</b>	
<b>Taxe d'abatage</b>	91	49	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions (ONIEP)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 1609 septuies du code général des impôts			
<b>Taxe sur les céréales</b>	21	19	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Office national interprofessionnel des grandes cultures (ONIGC)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art 1619 du Code général des impôts			
<b>Taxe au profit de l'Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (OFIMER)</b>	5	5	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Office national interprofessionnel des produits de la mer et de l'aquaculture (OFIMER)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 75 de la LFR pour 2003 n°2003-1312 du 30 décembre 2003			
<b>Taxe au profit de l'Office national d'intervention chargé du lait et des produits laitiers</b>	5	5	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions (ONIEP)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Article 25 de la loi n°2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005			
<b>Autres</b>	<b>124</b>	<b>125</b>	
<b>Contributions additionnelles aux primes ou cotisations afférentes à certaines conventions d'assurance</b>	91	91	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Fonds national de garantie des calamités agricoles; Fonds de garantie des calamités agricoles dans les départements d'outre-mer			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art 1635 bis A et 1635 bis AA du Code général des impôts; Art L361-5 et L362-1 du Code rural			
<b>Taxes de protection des obtentions végétales</b>	1	1	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Institut national de recherche agronomique (INRA); CPOV			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Dispositions de la Loi 92-952, remplaçant celles de la Loi 70-489 du 11/06/70 (arrêté du 19 décembre 1986), intégrées au Code de la propriété intellectuelle art.L623-16			
<b>Taxe affectée au Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes</b>	16	16	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art 73 de la LFR pour 2003			
<b>Taxe perçue lors de la mise sur le marché de médicaments vétérinaires, ainsi qu'une taxe annuelle pour certaines autorisations ou enregistrements</b>	5	6	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art L5141-8 du Code de la santé publique			
<b>Taxe pour l'évaluation et le contrôle de la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques</b>	7	7	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA)			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art 130 de la LFI pour 2007			
<b>Droit sur les produits bénéficiant d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique protégée</b>	4	4	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L642-13 du code rural			
<b>Total Secteur agricole</b>	<b>246</b>	<b>203</b>	

## SECTEUR DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Comités professionnels et centres techniques</b>	<b>142</b>	<b>151</b>	
<b>Taxe pour le développement des industries de l'ameublement et du bois</b>	15	23	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Comité de développement des industries françaises de l'ameublement (CODIFA); Centre technique du bois et de l'ameublement (CTBA); Centre technique de la mécanique (CETIM)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 71 A de la LFR 2003 (N°2003-1312 du 30/12/03) modifié par l'article 44 de la LFI 2005			
<b>Taxe pour le développement des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure</b>	9	9	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Comité professionnel de développement économique des industries des secteurs du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure (CIDIC); CTC			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 71 B de la LFR 2003 (N°2003-1312 du 30/12/03), modifié par l'article 44 de la LFI 2005			
<b>Taxe pour le développement des industries de l'horlogerie, bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et arts de la table</b>	12	12	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Comité professionnel de développement de l'horlogerie, de la bijouterie, de la joaillerie et de l'orfèvrerie (CPDHBJO); CETEHOR			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 71 C de la LFR 2003 (N°2003-1312 du 30/12/03), modifié par l'article 44 de la LFI 2005			
<b>Taxe pour le développement des industries de l'habillement</b>	9	9	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Comité de développement et de promotion de l'habillement (DEFI)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 71 D de la LFR 2003 (N°2003-1312 du 30/12/03), modifié par l'article 44 de la LFI 2005			
<b>Taxe pour le développement des industries de la mécanique et de la construction métallique, des matériels et consommables de soudage et produits du décolletage et des matériels aéronautiques et thermiques</b>	76	77	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Centres techniques industriels de la mécanique (CETIM, CTDEC, CTICM, CETIAT, Institut de soudure)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 71 E de la LFR 2003 (N°2003-1312 du 30/12/03)			
<b>Taxe pour le développement des industries des matériaux de construction regroupant les industries du béton, de la terre cuite et des roches ornementales et de construction</b>	17	17	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Centre d'étude et de recherche de l'industrie du béton; Centre technique de matériaux naturels de construction			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 71 F de la LFR 2003			
<b>Taxe pour le développement de l'industrie de la conservation des produits agricoles</b>	3	3	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Centre technique de la conservation des produits agricoles			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 72 de la LFR 2003			
<b>Taxe pour le comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers</b>	1	1	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Loi 92-1443 du 31 décembre 1992			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
Autres	653	659	
<b>Redevances perçues à l'occasion des procédures et formalités en matière de propriété industrielle ainsi que de registre du commerce et des sociétés, établies par divers textes</b>	164	170	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Institut national de la propriété industrielle (INPI)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Articles L611-1 à L615-22 et L4111-1 à L4111-5 du Code de la propriété intellectuelle; Décret n°81-599 du 15 mai 1981			
<b>Majoration de 10% du montant maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers</b>	9	9	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Fonds national de promotion du commerce et de l'artisanat			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 1601 A du Code général des impôts			
<b>Contribution annuelle des distributeurs d'énergie électrique en basse tension</b>	342	342	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Fonds d'amortissement des charges d'électrification			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 108 de la LFR du 31 décembre 1936			
<b>Contribution sociale sur les bénéfices</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Agence nationale pour la recherche; OSEO			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 45 de la LFI pour 2007; nouvelle affectation à/c de 2008 au profit de divers régimes de sécurité sociale (art. 53 de la LFI 2008), cf secteur social			
<b>Taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base - Recherche</b>	98	98	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 43 V de la LFI 2000 modifié par l'art. 21 de la loi n°2006-739 du 28 juin 2006			
<b>Taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base -Accompagnement</b>	22	22	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Groupements d'intérêt public "Objectif Meuse" et "Haute-Marne"			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 43 V de la LFI 2000 modifié par l'art. 21 de la loi n°2006-739 du 28 juin 2006			
<b>Taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base - Diffusion technologique</b>	18	18	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Groupements d'intérêt public "Objectif Meuse" et "Haute-Marne"			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 43 V de la LFI pour 2000 modifié par la loi n°2006-739 du 28 juin 2006			
<b>Total Secteur de l'industrie, de la recherche, du commerce et de l'artisanat</b>	<b>795</b>	<b>810</b>	

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Description	(Recettes nettes en millions d'euros)		
	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Communes</b>	<b>8 971</b>	<b>9 220</b>	
<b>Impôt sur les spectacles, jeux et divertissements</b>	28	25	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1559 à 1566 du code général des impôts			
<b>Surtaxe sur les eaux minérales</b>	20	20	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1582 du code général des impôts			
<b>Taxe communale additionnelle à certains droits d'enregistrement</b>	2 352	2 281	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 1584 du code général des impôts			
<b>Redevance proportionnelle sur l'énergie hydraulique</b>	1	1	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Communes et départements (part communale)			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Loi du 16 octobre 1919			
<b>Taxe de séjour, taxe de séjour forfaitaire</b>	181	190	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L2333-26 à L2333-46 du code général des collectivités territoriales			
<b>Taxe communale sur les affiches réclames et enseignes</b>	16	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L2333-6 à L2333-16 du code général des collectivités territoriales. Taxe supprimée à c/31.12.2008			
<b>Taxe sur les véhicules publicitaires</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L2333-17 à L2333-20 du code général des collectivités territoriales. Taxe supprimée à c/31.12.2008			
<b>Taxe sur les emplacements publicitaires fixes</b>	26	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L2333-21 à L2333-25 du code général des collectivités territoriales. Taxe supprimée à c/31.12.2008			
<b>Taxe sur les remontées mécaniques</b>	25	25	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part communale)			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. L2333-49 à L2333-53, L3333-4 à L3333-7 du code général des collectivités territoriales			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Taxe locale sur l'électricité</b>	660	660	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part communale)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L2333-2 et suivants du code général des collectivités territoriales			
<b>Taxes d'enlèvement des ordures ménagères</b>	5 041	5 342	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1520 à 1526 du code général des impôts			
<b>Taxe de balayage</b>	69	69	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1528 du code général des impôts			
<b>Redevances communale et départementale des mines</b>	10	10	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part communale)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1519 et 1587 du code général des impôts			
<b>Imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes</b>	190	198	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1519 A du code général des impôts			
<b>Taxes de trottoir et de pavage</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L. 2333-58 à L. 2333-63 du code général des collectivités territoriales			
<b>Prélèvement progressif sur le produit des jeux dans les casinos au profit des communes</b>	340	345	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L2333-54 à L. 2333-57 du code général des collectivités territoriales			
<b>Taxe sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art.L 2333-88 à L 2333-91 du code général des collectivités territoriales			
<b>Taxe sur la cession de terrains devenus constructibles</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1529 du code général des impôts			
<b>Taxes sur les friches commerciales</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1530 du code général des impôts (à compter de 2008)			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Taxe sur les éoliennes maritimes</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes (par l'intermédiaire du Fonds national de compensation de l'énergie éolienne en mer)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1519 B et C du code général des impôts			
<b>Taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage ou un incinérateur de déchets ménagers</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L.2333-92 et suivants du Code général des collectivités territoriales			
<b>Taxe pour non-raccordement à l'égout</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L.1331-7 du Code de la santé publique			
<b>Taxes dans le domaine funéraire</b>	12	12	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L.2223-22 du Code général des collectivités territoriales			
<b>Taxe locale sur la publicité extérieure</b>	0	42	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 171 de la LME (Loi de modernisation de l'économie)- Loi 2008-776 du 4 août 2008. Taxe codifiée aux articles L.2333-6 à L.2333-16 du code général des collectivités territoriales. Il est prévu de modifier l'assiette, les tarifs, les redevables concernés et les exonérations visées.			
<b>Groupements de collectivités à fiscalité propre</b>	5	5	
<b>Taxe d'usage des abattoirs publics</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Collectivité territoriale propriétaire de l'abattoir			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L. 2333-1 du code général des collectivités territoriales			
<b>Taxe sur les remontées mécaniques</b>	1	1	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part groupement de communes à fiscalité propre)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L2333-49 à L2333-53, L3333-4 à L3333-7 du code général des collectivités territoriales			
<b>Taxe locale sur l'électricité</b>	3	3	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part groupement de communes à fiscalité propre)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L2333-2 et suivants du code général des collectivités territoriales			
<b>Redevances communale et départementale des mines</b>	1	1	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part groupement de communes à fiscalité propre)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1519 et 1587 du code général des impôts			
<b>Départements</b>	16.420	16.862	
<b>Droit départemental d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles</b>	274	266	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Départements			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art 1594 A du code général des impôts			
<b>Taxe de publicité foncière sur les mutations à titres onéreux</b>	7 321	7 102	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Départements			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art 1594 A du code général des impôts			
<b>Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement</b>	114	111	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Départements			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 1595 du code général des impôts			
<b>Taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour</b>	4	4	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Départements			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. L3333-1 du code général des collectivités territoriales			
<b>Droit départemental de passage sur les ouvrages d'art reliant le continent aux îles maritimes</b>	1	1	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Départements			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. L.173-3 du Code de la voirie routière; Art. L.321-11 du Code de l'environnement			
<b>Taxe intérieure sur les produits pétroliers</b>	5 131	5 740	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Départements			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 59 de la LFI 2004			
<b>Taxe sur les conventions d'assurance</b>	3 050	3 113	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Départements			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 1001 du code général des impôts; art. 52 de la LFI 2004			
<b>Taxe annuelle d'habitation sur les résidences mobiles terrestres</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Fonds départemental d'aménagement, de maintenance et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 1595 quater du Code général des impôts			
<b>Redevance proportionnelle sur l'énergie hydraulique</b>	1	1	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Communes et départements (part départementale)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Loi du 16 octobre 1919			
<b>Taxe sur les remontées mécaniques</b>	13	13	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part départementale)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. L2333-49 à L2333-53, L3333-4 à L3333-7 du code général des collectivités territoriales			
<b>Taxe locale sur l'électricité</b>	498	498	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part départementale)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. L2333-2 et suivants du code général des collectivités territoriales			



(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Redevances communale et départementale des mines</b>	13	13	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
* Communes ou établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et départements (part départementale)			
<i>Textes législatifs :</i>			
* Art. 1519 et 1587 du code général des impôts			
<b>Régions</b>	5 460	5 791	
<b>Taxe sur les permis de conduire</b>	6	6	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
* Régions			
<i>Textes législatifs :</i>			
* Art. 1599 terdecies du code général des impôts			
<b>Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)</b>	1 907	1 938	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
* Régions			
<i>Textes législatifs :</i>			
* Art. 1599 quindécies du code général des impôts			
<b>Taxe intérieure sur les produits pétroliers</b>	3 547	3 847	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
* Régions			
<i>Textes législatifs :</i>			
* Art. 40 de la LFI 2006			
<b>Collectivités territoriales de Corse</b>	88	88	
<b>Droit annuel de francisation et de navigation en Corse</b>	4	4	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
* Collectivité territoriale de Corse et Conservatoire de l'espace littoral, pour 2007 et 2008 (Art.52 LFI 2008: à l'exception du produit afférent aux navires de plaisance mentionnés au dernier alinéa de l'article 223, perçu au profit de la collectivité territoriale de Corse, le montant du produit du droit de francisation et de navigation est affecté en 2007 et 2008 au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres)			
<i>Textes législatifs :</i>			
* Art. 222 à 226 et 238 à 240 du Code des douanes			
<b>Droit de consommation sur les tabacs en Corse</b>	58	58	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
* Corse			
<i>Textes législatifs :</i>			
* Art. 268 bis du Code des douanes et Art. 575 E bis du Code général des impôts			
<b>Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime</b>	26	26	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
* Corse			
<i>Textes législatifs :</i>			
* Art.1599 vicies du code général des impôts			
<b>Collectivités territoriales de l'Outre-Mer</b>	1 506	1 547	
<b>Droit d'octroi de mer et droit d'octroi de mer régional</b>	1 010	1 050	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
* Collectivités territoriales des DOM			
<i>Textes législatifs :</i>			
* Loi du 2 juillet 2004 n°2004-639			
<b>Taxe spéciale sur les carburants</b>	491	492	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
* Régions de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion			
<i>Textes législatifs :</i>			
* Art. 266 quater du code des douanes			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritime sur les passagers embarqués</b>	5	5	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Régions de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane et de la Réunion			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 285 ter du code des douanes			
<b>Taxe additionnelle sur les certificats d'immatriculation perçue au profit des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Communes de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1585 I du Code général des impôts			
<b>Total Collectivités territoriales</b>	<b>32 450</b>	<b>33 513</b>	

## SECTEUR CULTUREL

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Cotisations (normale et supplémentaire) des entreprises cinématographiques</b>	8	8	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Centre national de la cinématographie (CNC)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 8 et 10 du Code de l'industrie cinématographique			
<b>Taxe sur les spectacles perçue au profit de l'Association pour le soutien du théâtre privé</b>	5	5	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Association pour le soutien du théâtre privé			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 77 de la LFR 2003			
<b>Taxe sur les spectacles de variétés</b>	16	17	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Centre national de la chanson, des variétés et du jazz			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 76 de la LFR 2003			
<b>Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie</b>	5	5	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Centre national du livre			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1609 undecies à quindecies du Code général des impôts			
<b>Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression</b>	30	30	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Centre national du livre			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 1609 undecies à quindecies du Code général des impôts			
<b>Redevance d'archéologie préventive</b>	65	65	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Fonds national pour l'archéologie préventive; Institut national de recherche en archéologie préventive (INRAP); Services locaux d'archéologie			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. L524-1 et suiv. du code du patrimoine			
<b>Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière perçus au profit des départements</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Centre des monuments nationaux			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 678 bis du code général des impôts; rebudgétisation de la taxe à/c de 2008 (art. 50 de la LFI 2008)			
<b>Taxe sur le prix des entrées aux séances organisées dans les établissements de spectacles cinématographiques (TSA)</b>	120	121	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Centre national de la cinématographie (CNC)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 45 à 50 du code de l'industrie cinématographique			
<b>Taxe sur les services de télévision (TST)</b>	377	390	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
✦ Centre national de la cinématographie (CNC)			
<i>Textes législatifs :</i>			
✦ Art. 302 Bis KB et 302 Bis KC (Chapitre VII ter) du code général des impôts			

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (taxe vidéo et VOD )</b>	31	29	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Centre national de la cinématographie (CNC)			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ Art. 302 Bis KE du code général des impôts (Chapitre VII quinquies)			
<b>Taxe sur les oeuvres pornographiques ou d'incitation à la violence</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
◆ Fonds de soutien à l'industrie cinématographique			
<i>Textes législatifs :</i>			
◆ loi 75-1278 du 30/12/1975 (LF pour 1976); Art.235 Ter MA à 235 Ter MC du code général des impôts			
<b>Total Secteur culturel</b>	<b>657</b>	<b>670</b>	

## ENVIRONNEMENT

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Redevances pour pollution de l'eau, modernisation des réseaux de collecte, pollutions diffuses, prélèvement sur la ressource en eau, stockage d'eau en période d'étiage, obstacle sur les cours d'eau et protection du milieu aquatique</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ♦ Agences de l'eau <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art L213-10 du Code de l'environnement	1 852	1 913	
<b>Taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ♦ Parc naturel de Port-Cros, Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Office national des forêts, Office régional corse de l'environnement, Collectivités concernées par la taxe <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art 285 quater du Code des douanes; décret n°96-25 du 1er janvier 1996 (modalités); décret n°96-555 du 21 janvier 1996 (liste des sites); arrêtés du 20 août 1996 (tarif et modalités)	1	1	
<b>Droit de francisation et de navigation</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ♦ Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art. 223 à 225 du code des douanes	37	37	
<b>Taxe sur les boues d'épuration urbaines ou industrielles</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ♦ Fonds de garantie des risques liés à l'épandage des boues d'épuration urbaines ou industrielles <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art 302 bis ZF du Code général des impôts	0	0	
<b>Redevances biocides</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ♦ Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET) <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art L522.8 du Code de l'environnement	4	5	
<b>Taxe sur les voitures particulières les plus polluantes</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ♦ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art 1635 bis O puis art. 1010 bis du code général des impôts; rebudgétisation à/c de 2008	0	0	
<b>Taxe intérieure sur les consommations de gaz naturel</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ♦ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art 58 de la LFI 2006; rebudgétisation à/c de 2008 (à c/1er avril 2008)	65	0	
<b>Taxe intérieure de consommation sur les houilles, lignites et cokes</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ♦ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) <i>Textes législatifs :</i> ♦ Art 266 quinquies B du code des douanes; rebudgétisation à/c de 2008	0	0	
<b>Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ♦ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	242	432	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art. 266 sexies du code des douanes; art. 47 de la LFI pour 2008 (taxe affectée à hauteur 242 M€ à l'ADEME). II est prévu une augmentation de cette affectation au PLF 2009.</li> </ul>			
<b>Redevances cynégétiques</b>	72	72	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art L423-12 du Code de l'environnement</li> </ul>			
<b>Prélèvement sur le produit des primes ou cotisations additionnelles relatives à la garantie contre le risque de catastrophes naturelles</b>	55	150	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art 1635 bis AD du Code général des impôts; Art L 561-3 du Code de l'environnement. (Taux révisés pour 2008 et 2009)</li> </ul>			
<b>Taxe sur les installations nucléaires de base</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art 42 LFI 2007; rebudgétisation à/c de 2008</li> </ul>			
<b>Taxe piscicole</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)</li> </ul>			
<i>Textes législatifs :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Art 141 du Code rural; loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques - suppression à/c de 2008</li> </ul>			
<b>Total Environnement</b>	<b>2 328</b>	<b>2 610</b>	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Redevance due par les employeurs de main-d'oeuvre étrangère permanente et saisonnière</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ✦ Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) <i>Textes législatifs :</i> ✦ Art. L.5221-1, L.5223-1, R.5223-35 du Code du travail; suppression à/c de 2009	8	0	
<b>Taxe applicable lors du renouvellement des autorisations de travail aux travailleurs étrangers</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ✦ Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) <i>Textes législatifs :</i> ✦ Art. L5221-10 II du Code du travail et Art. 1635 bis du code général des impôts; supprimée à/c 2009	17	0	
<b>Redevance perçue à l'occasion de l'introduction des familles étrangères en France</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ✦ Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) <i>Textes législatifs :</i> ✦ Art. L5223-1 du code du travail; suppression à/c de 2009	3	0	
<b>Contribution spéciale versée par les employeurs de main-d'oeuvre en situation irrégulière</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ✦ Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) <i>Textes législatifs :</i> ✦ Art. L.8253-1, R.8253-1, R.8253-8, R.8253-11, R.8253-13, R.8253-14 et D.8254-11 du Code du travail	8	8	
<b>Taxe perçue à l'occasion de la délivrance du premier titre de séjour</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ✦ Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) <i>Textes législatifs :</i> ✦ Art. 1635-0 bis du CGI, renvoyant au A du L.311-13 nouveau du CESEDA	20	33	
<b>Taxe applicable aux demandes de validation d'une attestation d'accueil</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ✦ nouvel opérateur issu de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) et d'une partie de l'ACSE <i>Textes législatifs :</i> ✦ Art. 1635 bis-0 A du code général des impôts, renvoyant à l'article L.211-8 du CESEDA	15	15	
<b>Contribution forfaitaire due par les employeurs de main d'oeuvre permanente</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ✦ Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) <i>Textes législatifs :</i> ✦ Art. L.5221-10 I du Code du travail; supprimée à/c 2009	25	0	
<b>Taxes sur les primes d'assurance</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ✦ Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO) <i>Textes législatifs :</i> ✦ Art. L.421-1 à 421-7 du Code des assurances	7	7	
<b>Contribution pour frais de contrôle</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ✦ Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM, ex-CCAMP) <i>Textes législatifs :</i> ✦ Art L 310-12-4 du code des assurances	28	28	
<b>Droits et contributions pour frais de contrôle</b> <i>Organismes bénéficiaires :</i> ✦ Autorité des marchés financiers (AMF)	62	62	

(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art L621-5-3 et D621-27 et suiv. du Code monétaire et financier			
<b>Droits de timbre sur les passeports sécurisés</b>	47	54	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 46 de la LFI 2007; augmentation de l'affectation prévue par l'art. 48 de la LFI 2008			
<b>Contribution sur la cession à un service de télévision des droits de diffusion de manifestations ou de compétitions sportives</b>	41	43	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Centre national de développement du sport (CNDS)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art 302 bis ZE du Code général des impôts			
<b>Contribution perçue au profit de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)</b>	1	1	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Institut national de prévention et d'éducation pour la santé			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 1609 octolovices du code général des impôts et Art. L. 2133-1 du code de la santé publique			
<b>Produits des jeux exploités par la Française des Jeux</b>	226	166	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Centre national de développement du sport (CNDS)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. 53 de la LFI 2006; majoration de l'affectation prévue par l'art. 49 de la LFI 2008			
<b>Taxe annuelle sur les médicaments et les produits bénéficiaires d'une autorisation de mise sur le marché</b>	20	20	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. L5121-17 du code de la santé publique (projet de modification au PLF 2009: exclusion de l'assiette des exportations, fusion avec la taxe relative aux ventes des médicaments bénéficiant d'une autorisation d'import parallèle prévue au L.5124-17-2)			
<b>Taxe annuelle relative aux dispositifs médicaux mis sur le marché français</b>	16	16	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. L5211-5-2 du code de la santé publique			
<b>Droit progressif sur les demandes d'autorisation de mise sur le marché de médicaments (AMM)</b>	33	34	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. L5121-16 et L5121-5, L5121-15, L5121-17-1 du code de la santé publique			
<b>Taxe annuelle due par tout laboratoire public ou privé d'analyses de biologie médicale (CNQ)</b>	2	2	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. L6213-4 du code de la santé publique			
<b>Taxe sur les demandes d'autorisation de recherche biomédicale (taxe essais cliniques)</b>	3	3	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. L.1123-8 et L.1123-9 du code de la santé publique			
<b>Taxe additionnelle à la taxe sur les demandes d'autorisation de recherche biomédicale</b>	3	3	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
❖ Comités de protection des personnes (CPP)			
<i>Textes législatifs :</i>			
❖ Art. L1123-8 du code de la santé publique			



(Recettes nettes en millions d'euros)

Description	Exécution 2008	Prévision 2009	Prévision 2010
<b>Taxe sur les demandes de visa ou de renouvellement de visa de publicité et sur les dépôts de publicité pharmaceutique</b>	5	5	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
♦ Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS)			
<i>Textes législatifs :</i>			
♦ Art. L5122-5 du code de la santé publique (Loi du 26 février 2007)			
<b>Droit sur les inspections menées en vue de la délivrance du certificat de conformité mentionné à l'article L5138-4 du code de la santé publique</b>	0	0	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
♦ Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS)			
<i>Textes législatifs :</i>			
♦ Art. L5138-5 du code de la santé publique			
<b>taxe de renouvellement du titre de séjour</b>	0	24	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
♦ Nouvel opérateur issu de l'ANAEM et d'une partie de l'ACSE			
<i>Textes législatifs :</i>			
♦ article 1635-0 bis du CGI, renvoyant au B du L.311-13 nouveau du CESEDA			
<b>Taxe applicable aux documents de circulation pour étrangers mineurs</b>	0	4	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
♦ nouvel opérateur issu de l'ANAEM et d'une partie de l'ACSE			
<i>Textes législatifs :</i>			
♦ article 1635-0 bis du CGI, renvoyant au C du L.311-13 nouveau du CESEDA			
<b>Taxe due par les employeurs de main-d'oeuvre étrangère permanente</b>	0	21	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
♦ Nouvel opérateur issu de l'ANAEM et d'une partie de l'ACSE			
<i>Textes législatifs :</i>			
♦ article 1635-0 bis du CGI, renvoyant au C du L.311-14 nouveau du CESEDA			
<b>Taxe due par les employeurs de main-d'oeuvre étrangère temporaire</b>	0	2	
<i>Organismes bénéficiaires :</i>			
♦ Nouvel opérateur issu de l'ANAEM et de l'ACSE			
<i>Textes législatifs :</i>			
♦ article 1635-0 bis du CGI, renvoyant au C du L.311-14 nouveau du CESEDA			
<b>Taxe due par les employeurs de main-d'oeuvre étrangère saisonnière</b>	0	2	
<i>Textes législatifs :</i>			
♦ article 1635-0 bis du CGI, renvoyant au C du L.311-14 nouveau du CESEDA			
<b>Total Divers</b>	<b>590</b>	<b>553</b>	

## **- ANNEXE 2-**

### **Mesures fiscales adoptées depuis le dépôt du précédent PLF**

Conformément à l'article 10 de la loi de règlement pour 2007, sont présentées dans le présent fascicule les dispositions relatives aux règles concernant l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature, adoptées depuis le dépôt du projet de loi de finances de l'année précédente.

Ces dispositions sont classées en fonction de l'affectataire des recettes impactées, à savoir : État, collectivités territoriales et autres personnes morales.

Pour chacune de ces dispositions sont précisées : la loi qui l'a créée, son objet, la période pendant laquelle il est prévu de l'appliquer et son effet, pour l'année de son entrée en vigueur et les trois années suivantes, sur les recettes.

Les dispositions proposées en projet de loi de finances de l'année ne sont pas présentées ici.

(le tableau joint est un extrait ne comportant pas la partie « État »)

Mesure	2009	2010	2011	2012	2013
Collectivités territoriales					
<b>Taxe sur les conventions d'assurance</b>					
<i>Mesures de l'art. 38° de la LFI pour 2008</i>					
<b>Organismes bénéficiaires: Départements</b>	931	950	969		
Les ressources attribuées aux départements au titre de la compensation sont composées de la totalité du produit de la taxe sur les conventions d'assurance perçue en application des 1° et 3° de l'article 1001 du code général des impôts, d'une part du produit de la taxe sur les conventions d'assurance perçue en application du 5° bis dudit article et d'une part du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers. La part concernant ledit 5° bis est obtenue, pour l'ensemble des départements, par application d'une fraction de tarif à l'assiette nationale correspondant aux conventions d'assurance mentionnées audit 5° bis. La part concernant le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers est obtenue pour l'ensemble des départements par application d'une fraction du tarif de cette taxe aux quantités de carburants vendues chaque année sur l'ensemble du territoire national.					
A compter de 2008, la fraction de tarif de la taxe sur les conventions d'assurance perçue en application du 5° bis de l'article 1001 du code général des impôts est fixée à 11,550					
<b>Taxe intérieure sur les produits pétroliers</b>					
<b>Organismes bénéficiaires: Départements</b>	185	185	185		
(cf aussi supra « taxe sur les conventions d'assurance »)					
En 2008, la fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers est fixée à 0,456 euros par hectolitre s'agissant des supercarburants sans plomb et 0,323 euros par hectolitre s'agissant du gazole présentant un point éclair inférieur à 120° C.					
<b>Organismes bénéficiaires: Régions</b>	610	610	610		
En 2008, les fractions de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers définies par région ont été modifiés par l'article 37 de la LFI pour 2008 pour tenir compte des transferts effectués en 2008.					
<b>Taxe foncière</b>					
<i>Mesures de la loi de finances pour 2008</i>					
Revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux de 1,016 en 2008(article 77)	413	419	423		
<b>Taxe d'habitation</b>					
♦ <i>Mesures de la loi de finances pour 2008</i>					
Revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux de 1,016 en 2008(article 77)	240	244	248		
<b>Taxe professionnelle</b>					
♦ <i>Mesures de la loi de finances pour 2008</i>					
Revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux de 1,016 en 2008(article 77)	80	81	82		
Impositions affectées à des personnes morales autres que l'État	2010	2011	2012		2013
<b>Taxe de l'aviation civile</b>					
<i>Mesures de la loi de finances pour 2008</i>					
Modification de l'affectation de la taxe de l'aviation civile (TAC) entre le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens » (BACEA) et le budget général de l'État. Le montant de la TAC est estimé à 364 M€ en PLF 2008. La part affectée au BACEA progressera de 49,56% à 53,37% (article 45)	14	14	14		
<b>Redevances cynégétiques</b>					
<i>Mesures de la loi de finances pour 2008</i>					
<b>Organismes bénéficiaires: ONCFS (Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage)</b> est affectataire de la redevance cynégétique. Le taux de la redevance a été relevé du niveau de l'inflation, soit un montant supplémentaire de 1,28 M€ (Art L423-12 du Code de l'environnement)	1	1	1		

Mesure	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Taxe applicable aux demandes de validation d'une attestation d'accueil</b>					
<i>Mesures de la loi de finances pour 2008</i>					
<i>Organismes bénéficiaires:</i> nouvel opérateur issu de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) et d'une partie de l'ACSE / Art. 1635 bis-0 A du code général des impôts, renvoyant à l'article L.211-8 du CESEDA					
Accroissement de la taxe perçue à l'occasion des demandes de validation des attestations d'accueil des étrangers (portée de 30 à 45€), affectée à l'ANAEM. Cet accroissement vient en substitution d'une dépense budgétaire	4	4	4		
<b>Taxes additionnelles à la taxe professionnelle</b>					
<i>Mesures de la loi de finances pour 2008</i>					
Les CTI sont financés par plusieurs taxes pesant sur les professionnels des différents secteurs (taxes additionnelles à la TP). Elles se substituent progressivement à des subventions budgétaires	6.5	6.5	6.5		
<b>Taxe d'aéroport</b>					
<i>Mesures de la loi de finances pour 2008</i>					
<i>Organismes bénéficiaires:</i> Personnes publiques ou privées exploitant des aéroports / <i>Textes législatifs:</i> Art. 1609 quaterquies du code général des impôts	62	64	66		
La taxe d'aéroport a été créée 1999 pour financer les missions de sécurité et de sûreté incombant aux exploitants d'aéroports. Le produit de la taxe d'aéroport est complété par des subventions du budget général de l'État. La réforme de la taxe d'aéroport consiste à supprimer les financements complémentaires à la taxe d'aéroport au profit d'une majoration de la taxe (article 99)					
<b>Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)</b>					
<i>Mesures de l'art. 47 de la LFI pour 2008</i>					
<i>Organismes bénéficiaires:</i> Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)	242	242	242		
Art. 266 sexies du code des douanes; art. 47 de la LFI pour 2008					
Taxe affectée à hauteur 242 M€ à l'ADEME (2008). Il est prévu une augmentation de cette affectation au PLF 2009.					
<b>Droits de timbre sur les passeports sécurisés</b>					
<i>Mesures de l'art. 48 de la LFI pour 2008</i>					
<i>Organismes bénéficiaires:</i> Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)					
Une fraction égale à 70 % du produit du droit de timbre et des taxes perçus en application de l'article 953 du code général des impôts est affectée, dans la limite de 47,5 millions d'euros, à l'Agence nationale des titres sécurisés .					
♦ Art. 48 de la LFI 2008 (augmentation de l'affectation prévue): L'ANTS est affectataire d'une partie de la taxe passeport, qu'il est proposé d'accroître de 2,5 M€. Cet accroissement se substitue à une dépense budgétaire	2.5	2.5	2.5		
<b>Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière perçus au profit des départements</b>					
<i>Mesures de l'art. 50° de la LFI pour 2008</i>					
<i>Organismes bénéficiaires:</i> Centre des monuments nationaux					
Art. 678 bis du code général des impôts; rebudgétisation de la taxe à/c de 2008 (art. 50 de la LFI 2008)	70	70	70		
<b>Droit annuel de francisation et de navigation en Corse</b>					
<i>Mesures de l'art. 52° de la LFI pour 2008</i>					
Article 224, alinéa 1 du code des douanes, modifié par Loi n°2007-1822 du 24 décembre 2007 - art. 52. A l'exception du produit afférent aux navires de plaisance mentionnés au dernier alinéa de l'article 223, perçu au profit de la collectivité territoriale de Corse, le montant du produit du droit de francisation et de navigation est affecté en 2007 et 2008 au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.					
<i>Organismes bénéficiaires</i> Extension (de 2007 à 2008) de l'affectation partielle au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres					
<b>Produits des jeux exploités par la Française des Jeux</b>					
<i>Mesures de l'art. 53° de la LFI pour 2008</i>					
<i>Organismes bénéficiaires:</i> Centre national de développement du sport (CNDS)					

Mesure	2009	2010	2011	2012	2013
Art. 53 de la LFI 2006; majoration de l'affectation prévue par l'art. 49 de la LFI 2008 : Majoration de 30 M€ des recettes du Centre National de Développement du Sport (CNDS) grâce au relèvement du taux et du plafond des prélèvements concernés.	0	0	0		
<b>Taxe sur les véhicules de société (TVS)</b>					
<i>Mesures de l'art. 53-II-1 de la LFI pour 2008</i>					
Art 53-II-1 de la LFI 2008: Une fraction de 50,57% de la taxe est affectée au financement des mesures définies aux articles L.241-17 et L.241-18 du code de la sécurité sociale (Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires)	610	620	630		
<b>TVA brute collectée sur les producteurs de boissons alcoolisées</b>					
Art. 53 de la LFI 2008: La taxe est affectée au financement des mesures définies aux articles L.241-17 et L.241-18 du code de la sécurité sociale (Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires)	2150	2172	2195		
<b>Contribution sociale sur les bénéfices (CSB)</b>					
Art. 235 ter ZC du code général des impôts; changement d'affectation prévu par l'article 53 de la LFI 2008 : La taxe est affectée au financement des mesures définies aux articles L.241-17 et L.241-18 du code de la sécurité sociale (Divers régimes de sécurité sociale au titre du financement des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires)	1150	1150	1150		
<b>Droit de consommation sur les tabacs</b>					
<i>Mesures de l'art. 54-I de la LFI pour 2008 « mesures annuelles »</i>					
Article 54 I de la LFI 2008: Les sommes à percevoir à compter du 1er janvier 2008, au titre du droit de consommation sur les tabacs mentionné à l'article 575 du code général des impôts, sont réparties dans les conditions suivantes :					
a) Une fraction égale à 52,36 % est affectée au fonds de financement des prestations sociales des non-salariés agricoles mentionné à l'article L. 731-1 du code rural ;					
b) Une fraction égale à 30,00 % est affectée à la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ;					
c) Une fraction égale à 4,34 % est affectée au Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie mentionné à l'article L. 862-1 du code de la sécurité sociale ;					
d) Une fraction égale à 1,48 % est affectée au Fonds national d'aide au logement mentionné à l'article L. 351-6 du code de la construction et de l'habitation ;					
e) Une fraction égale à 0,31 % est affectée au Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante institué par le III de l'article 41 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 1999 (n° 98-1194 du 23 décembre 1998) ;					
f) Une fraction égale à 10,26 % est affectée aux caisses et régimes de sécurité sociale mentionnés au 1 du III de l'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale, selon les modalités prévues aux dixième et onzième alinéas du 1 et aux 2 et 3 du même III ;					
g) Une fraction égale à 1,25 % est affectée au fonds national mentionné à l'article L. 961-13 du code du travail ainsi qu'à l'article L. 6332-18 de ce code dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007					
<b>Diverses taxes (énumérées ci-dessous)</b>					
<i>Mesures de l'art. 54-III-3° de la LFI pour 2008</i>					
Modifications affectant diverses Taxes Affectées (cf ci-après)					
Article 54 III-3 de la LFI 2008; article L.131-8 du code de la sécurité sociale: Par dérogation aux dispositions des articles L. 131-7 et L. 139-2, le financement des mesures définies aux articles L. 241-13 et L. 241-6-4, à l'article 3 de la loi n° 98-461 du 13 juin 1998 d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail, aux articles 1er et 3 de la loi n° 96-502 du 11 juin 1996 tendant à favoriser l'emploi par l'aménagement et la réduction conventionnels du temps de travail et à l'article 13 de la loi n° 2003-47 du 17 janvier 2003 relative aux salaires, au temps de travail et au développement de l'emploi, est assuré par une affectation d'impôts et de taxes aux régimes de sécurité sociale.					
Les impôts et taxes mentionnés sont:					
1° La taxe sur les salaires, mentionnée à l'article 231 du code général des impôts, nette des frais d'assiette et de recouvrement déterminés dans les conditions prévues au III de l'article 1647 du même code ;	11 436	11 745	12 063		
2° Le droit sur les bières et les boissons non alcoolisées, mentionné à l'article 520 A du même code ;	386	387	388		
3° Le droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels, mentionné à l'article 438 du même code ;	120	120	120		

Mesure	2009	2010	2011	2012	2013
4° Le droit de consommation sur les produits intermédiaires, mentionné à l'article 402 bis du même code ;	103	99	95		
5° Les droits de consommation sur les alcools, mentionnés au I de l'article 403 du même code	2 041	2 064	2 088		
6° La taxe sur les contributions patronales au financement de la prévoyance complémentaire, mentionnée à l'article L. 137-1 du présent code ;	703	731	760		
7° La taxe sur les primes d'assurance automobile, mentionnée à l'article L. 137-6 du présent code ;	1 003	1 023	1 044		
8° La taxe sur la valeur ajoutée brute collectée par les commerçants de gros en produits pharmaceutiques, dans des conditions fixées par décret ;	3 441	3 630	3 830		
9° La taxe sur la valeur ajoutée brute collectée par les fournisseurs de tabacs, dans des conditions fixées par décret ;	3 198	3 293	3 391		
10° Droit de licence sur la rémunération des débitants de tabacs (article 568 du CGI)	300	330	362		
<b>Contribution due par les laboratoires sur leurs dépenses de publicité</b>					
<i>Mesure de l'article 14 de la LFSS pour 2008</i>					
<i>Organismes bénéficiaires : régimes obligatoires de base d'assurance maladie</i>					
Article 14 de la LFSS pour 2008 : maintien du taux de la taxe sur le chiffre d'affaires de l'industrie pharmaceutique à 1% en 2008.	0	0	0		
<b>Contribution sur les préretraites</b>					
<i>Mesure de l'article 16 de la LFSS pour 2008</i>					
<i>Organismes bénéficiaires : Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAVTS)</i>					
Article 16 de la LFSS pour 2008 : augmentation de la contribution sur les préretraites et affectation de tout le produit de la taxe à la CNAVTS	50	0	0		
<b>Contribution sur les indemnités de mise à la retraite</b>					
<i>Mesure de l'article 16 de la LFSS pour 2008</i>					
<i>Organismes bénéficiaires : Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés</i>					
Article 16 de la LFSS pour 2008 : instauration d'une contribution sur les indemnités de mise à la retraite et de départ à la retraite	420	0	0		
<b>Contributions patronales et salariales sur les attributions gratuites d'options de souscription ou d'achat des actions et sur les attributions d'actions gratuites</b>					
<i>Mesure de l'article 13 de la LFSS pour 2008</i>					
<i>Organismes bénéficiaires : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés</i>					
Article 13 de la LFSS pour 2008 : instauration de contributions patronales de 10 % et salariales de 2,5 % sur les attributions gratuites d'options de souscription ou d'achat des actions et sur les attributions d'actions gratuites	200	200	200		
<i>Mesure de l'article 10 de la LFI pour 2008</i>					
<i>Organismes bénéficiaires : Régimes obligatoires d'assurance maladies</i>					
Article 10 de la LFI pour 2008 : incidence en matière de CSG de l'instauration d'un prélèvement forfaitaire libératoire sur les dividendes de sociétés européennes au taux de 18 %	867	867	867		
<b>Taxe locale sur la publicité extérieure</b>					
<i>Mesures de l'art. 171 de la LME (Loi de modernisation de l'économie)- Loi 2008-776 du 4 août 2008</i>					
<i>Organismes bénéficiaires: Communes</i>					
Art. 171 de la LME (Loi de modernisation de l'économie)- Loi 2008-776 du 4 août 2008, Taxe codifiée aux articles L.2333-6 à L.2333-16 du code général des collectivités territoriales (création). Il est prévu de modifier l'assiette, les tarifs, les redevables concernés et les exonérations visées.	42	42	42		